

# LA RÉFORME DU DROIT DES SÛRETÉS

f t in

Le mercredi 9 mars 2022  
de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

EFB - 1 rue P-A Berryer 92130 Issy-les-Moulineaux



Accessible aux personnes en situation de handicap



Formation en distanciel  
et en présentiel à l'EFB.

Contenu de la formation en distanciel et en présentiel à l'EFB :

## MATIN : 9H30 - 12H30

9h30 - 10h15

### Propos introductifs et présentation de la réforme

Juliette Mongin, *magistrate, cheffe du bureau du droit des obligations à la direction des affaires civiles et du sceau*

Antoine Gouëzel, *professeur des universités, chargé de mission auprès de la direction des affaires civiles et du sceau sur la réforme des sûretés*

10h15 - 12h30

### Vers un « nouveau » cautionnement ?

Elodie Valette, *avocate au barreau de Paris, administrateur de Droit et Procédure*

Sabine Vacrate, *avocate au barreau du Val de Marne, docteure en droit*

## APRÈS-MIDI : 14H00 - 17H00

14h00 - 15h15

### La réforme des sûretés mobilières : entre rénovation et innovations

Augustin Boujeka, *vice-président au tribunal judiciaire de Paris, 9<sup>ème</sup> chambre, maître de conférence en droit privé à l'Université Paris X Nanterre*

15h15 - 16h30

### Sûretés immobilières : les hypothèques à l'aune de la réforme

Alexandre de Jorna, *avocat au barreau de Paris, administrateur de Droit et Procédure*

Florence Gainot, *vice-présidente au tribunal judiciaire de Paris*

16h30 - 17h00

### Synthèse de la journée

Dimitri Houtcieff, *professeur agrégé des facultés de droit - Université Paris-Saclay, vice-doyen de la faculté de droit d'Evry*

**Objectif pédagogique :** cette formation aura pour objectif, à travers les regards croisés de différentes professions (avocats, magistrats et universitaires) de vous présenter les modifications apportées par la récente réforme du droit des sûretés et d'en appréhender les enjeux s'agissant tant du cautionnement que des sûretés mobilières et immobilières.

**Méthode pédagogique :** méthode transmissive. Notre pédagogie favorise l'interactivité entre participants et intervenants via un tchat.

**Prérequis :** aucun prérequis n'est nécessaire.

**Public visé :** les avocats et magistrats.

**Niveau 2 :** approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière.

**Spécialité / domaine :** droit des garanties, des sûretés et des mesures d'exécution.

**Support pédagogique :** un support de cours sera remis en fin de formation.

**Évaluation de la formation :** une évaluation à chaud sera envoyée en fin de formation.

Information & inscription : [cliquez ici](#)

Tarif (uniquement pour les avocats) : conférence financée par le FIF-PL (prise en charge collective), en déduction de votre budget formation.

